

## **COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT**

### **DELIBERATION - SEANCE DU DIX FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

**Présents** : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, BIRAS, MAU, MM BANCILLON, BARRAULT, BOLZAN, BOS, CHASTRES, FLAZINSKA, LARROZE.

**Absents** : Mme FEMENIAS Sabine, MM , FEMENIAS Eric, LACOSTE, ROSOLEN.

**Date de la convocation** : 3 février 2014.

Monsieur Jean-Philippe BANCILLON a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

#### **DISSOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde et notamment l'article 29, il convient de dissoudre le budget assainissement collectif, à compter du 1er janvier 2014. Les résultats de clôture de l'exercice 2013 seront repris au budget primitif de la commune :

- Déficit d'exploitation d'un montant de 4659,26 € à reprendre au budget primitif 2014 de la commune au compte 002
- Excédent d'investissement d'un montant de 155 177,53 € à reprendre au budget primitif 2014 au compte 001.

Le réseau d'assainissement collectif sera mis à disposition du SIAEPA à compter de cette même date.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **COMPTE DE GESTION 2013 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

2°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **VENTE BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal en date du 9 décembre 2013, il avait été donné un accord de principe pour la vente des logements communaux au 54 et 56, avenue du Général De Gaulle à Gironde Habitat. Le montant initial était de 50 000 €, après avoir consulté le service des Domaines et après négociations avec Gironde Habitat, le prix de vente définitif est de 65000 €.

Le Maire signale que dans un premier temps, nous devons faire appel à un géomètre pour diviser la parcelle AS 9 sur laquelle se trouve ces logements et d'autres bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après quelques discussions, accepte cette proposition, charge le maire des démarches nécessaires auprès d'un géomètre et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

## **ACHAT BATIMENTS MAU**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal en date du 9 décembre 2013, il avait été décidé d'acquérir les bâtiments Mau, situés rue André Dupuy-Chauvin, cadastrés AS 81 et AP 81, dans la mesure où la vente des logements communaux à Gironde Habitat serait effective. Celle-ci étant sur le point de se réaliser, le maire propose de valider définitivement la décision prise lors du dernier conseil municipal.

Le conseil municipal confirme l'achat des bâtiments à la Sté Mau pour un montant de 50000 € et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et en particulier la signature de l'acte notarié.

## **LA HALLE**

Monsieur le Maire présente l'ensemble des montants estimés pour les deux hypothèses : rénovation ou destruction.

Rénovation :

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| 1ère hypothèse : démolition partielle | 6 374 € TTC  |
| renforcement structure                | 7 170 € TTC  |
| bardage (2m)                          | 13 482 € TTC |
| Soit                                  | 27 026 € TTC |

2ème hypothèse : démolition totale 32 991 € TTC

Après discussion, le Conseil donne un avis favorable à la rénovation de la future halle.

*Par manque d'éléments, le dossier « achat parcelle RFF » sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.*

### ***Infos diverses***

- ❖ Le centre de formation Beauséjour et la municipalité sont en pourparler pour le co-financement du raccordement de la borne incendie du hameau avec le réseau d'irrigation. Ce raccordement permettra d'augmenter le débit disponible, exigence de la commission de sécurité.
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil de l'aboutissement du projet « commerce » sur le local de l'ancien fournil. L'ouverture serait prévue pour début juin 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et ont signé les membres présents.